



Commune d'Abriès-Ristolas



Réunion du Conseil Municipal Séance du 25 février 2020 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille vingt, le 25 février à 20h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 19 février 2020

Étaient présents: Jacques BONNARDEL, Emmanuel MIEGGE, Florent BUES, Cristel FRANCESCHI, Nicolas TENOUX, Martine GROSPELLIER, Marie-José NOUHAUD, Séverine BUES, Olivier BACQUART, Christian ANDRES, Robert BOURCIER, Eric DUCHENNE.

Étaient absents excusés :

Christian LAURENS : pouvoir à Marie-José NOUHAUD

Philippe DI MARCO : pouvoir à Jacques BONNARDEL

Francis PIN : pouvoir à Cristian ANDRES

Magali GARNIER : pouvoir à Emmanuel MIEGGE

Était absente :

Vanessa DEVELAY

Secrétaire de séance : Martine GROSPELLIER

Compte rendu des débats du Conseil Municipal du 14 janvier 2020:

Approuvé à l'unanimité (16 voix).

Ajout et retrait de points à l'ordre du jour:

Néant

DELIBERATIONS

1. Vote des Restes à Réaliser 2019 (RAR)

Le maire détaille les RAR comme suit et propose de les reporter au Budget 2020.:

Budget Général : Recettes : 352 003.00 € Dépenses : 111 960.66 €

Budget Eau : Recettes : 33 468.00 € Dépenses : 339 132.72 €

Budget Camping : Recettes : 26 320 .00 € Dépenses : 17 386.40 €

Vote : approuvé à l'unanimité (16 voix).



Commune d'Abriès-Ristolas



2. Vote des Comptes Administratifs 2019 et des Comptes de Gestion 2019

Le maire présente les comptes administratifs et les comptes de gestion (Général, Eau, Camping et Régie Transport) et les propose au vote.

Le tableau récapitulatif « Résultats au 31/12/2019 » est annexé au présent compte-rendu.

Vote : approuvé à l'unanimité des présents (le maire étant sorti lors du vote des comptes administratifs).

3. Vote de crédits en section d'investissement avant le vote du Budget 2020

Le budget 2020 sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal du 10 mars 2020. Dans l'intervalle, il est nécessaire de porter des crédits en section d'investissement pour les opérations urgentes suivantes ;

- Achat de logiciels pour les services administratifs : 3 015.36 € TTC
- Achat d'une servante d'atelier pour les ateliers municipaux : 3 119.08 € TTC.

Vote : approuvé à l'unanimité (16 voix).

4. Vote des subventions 2020

Le Maire présente le montant des contributions, subvention au CCAS, cotisations, concours divers, et subventions de fonctionnement aux associations qui ont été étudiées lors des réunions préparatoires du budget.

Vote : approuvé à l'unanimité (16 voix) à l'exception de la subvention à la coopérative scolaire d'Aiguilles (150 €) adoptée comme suit : 8 pour, 4 contre, 4 abstentions.

5. Attribution du marché de rénovation de la Chapelle de Pra-Roubaud

Suite aux diverses commissions d'appel d'offres (CAO) dont la dernière s'est tenue le vendredi 21 février, et suite à la négociation menée avec les entreprises finalistes qui devaient s'engager à réaliser les travaux pendant l'été 2020, le maire propose d'attribuer les 3 lots du marché (Enduits, Gros œuvre, Menuiserie-Charpente-Couverture) à l'entreprise Seror Bâtiment pour un montant total de 98 500 € HT.

Vote : 13 voix pour et 3 abstentions

6. Attribution du marché d'Assistance à Maitre d'Ouvrage (AMO) pour la « Réouverture des pâturages de l'Adret du Queyras »

Le maire rappelle que les communes du Queyras travaillent avec le Parc sur la remise en état des pâturages situés sur les adrets qui sont envahis par le genévrier et autres plantes invasives. Le Parc a obtenu un financement important (80 %) des fonds européens FEADER pour ces réouvertures de milieux et il appartient maintenant à chaque commune de définir les zones à traiter et les méthodes d'intervention.

Une consultation a été lancée le 21 novembre 2019 et le maire propose d'attribuer ce marché de AMO au CERPAM pour un montant de 5 737.50 € TTC.

Vote : approuvé à l'unanimité (16 voix).



Commune d'Abriès-Ristolas



7. Financement et subvention pour le pare-blocs du lotissement du Génébrier

Lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2019, il avait été décidé de déposer des dossiers de subventions sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat : 30% : 75 000 € HT.
- Conseil Départemental : 20% : 50 000 € HT.
- Région SUD (PACA) : 30% : 75 000 € HT.
- Commune : 20% : 50 000 € HT.

Après le dépôt des dossiers, la commune a été informée par la Région que les pourcentages avaient évolué et qu'il fallait les adapter (le montant total des subventions restant inchangés à 80% soit 200 000 €).

Le maire propose donc de modifier les pourcentages comme suit :

- Etat : 50% : 125 000 € HT.
- Région SUD (PACA) : 30% : 75 000 € HT.
- Commune : 20% : 50 000 € HT.

Vote : 15 voix pour et 1 abstention.

8. Modification des statuts du SymEnergie05

Le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes désire modifier ses statuts et par un courrier du 27 janvier 2020 demande aux communes membres de délibérer sur cette modification statutaire.

Le conseil municipal s'étonne de cette demande de modification statutaire qui intervient juste avant les élections municipales, d'autant qu'il est indiqué dans le courrier, qu'à défaut de délibération dans les trois mois, la décision sera réputée favorable. Par ailleurs, le Conseil rappelle que la commune est toujours en attente des bornes de recharges qui avaient été demandées au SymEnergie05 et jamais installées, et rappelle également de s'être opposée sans succès à la modification statutaire de 2018 relative à la « création et exploitation de réseau de chaleur et de froid » car cette compétence avait été transférée à la CCGQ. Considérant que le conseil municipal ne peut pas être traité comme une simple chambre d'enregistrement, le vote est organisé et résulte en :

Vote : 9 voix contre, 2 voix pour et 5 abstentions.

La modification statutaire est donc refusée.

9. Servitude « Loi Montagne »

Le maire rappelle que la loi « Montagne » donne la possibilité aux communes d'établir des servitudes sur les parcelles privées traversées par des pistes de ski alpin et ski de fond, sous réserve que ces zones soient portées au PLU (Zone Ns pour la station d'Abriès). Il est recommandé par la Régie des Remontées Mécaniques que les stations de ski du Queyras établissent ces servitudes (fait pour Arvieux). Afin de pouvoir commencer la procédure (qui est relativement longue car la liste des parcelles et une enquête publique sont requises), le maire propose au conseil de donner son accord sur le lancement officiel de la procédure.

Vote : approuvé à l'unanimité (16 voix).



Commune d'Abriès-Ristolas



10. Questions diverses

Championnats de France de chiens de traîneaux

Compte tenu du manque de neige dans le Valgaudemar, la fédération a demandé à la commune, qui a accepté, la possibilité d'organiser ces championnats dans le Haut-Guil à partir de L'Echalp le week-end des 07 et 08 mars.

Le programme prévisionnel est le suivant :

- Arrivée des participants à partir du jeudi 05 mars au soir (parking dédié à L'Echalp)
- Compétition (avec accueil des spectateurs) le samedi 07 après-midi et le dimanche 08 matin
- Soirée entre les participants à l'Ogival (avec repas traiteur) le samedi 07 au soir..
- Départ des participants le dimanche 08 dans l'après-midi.
- Les participants seront hébergés en camping-car ou dans les gîtes d'Abriès-Ristolas.

Le Département, la CCGQ (Service APN), l'Office du Tourisme et la Gendarmerie ont été informés et apporteront leur concours.

Eclairage public de Ristolas :

Des pannes récurrentes sont toujours présentes malgré des interventions multiples : relance à faire auprès du SIGDEP.

Dates du prochain Conseil Municipal:

Le mardi 10 mars 2020 à 20h00

Note après Conseil : Compte tenu qu'il s'agit du dernier conseil de la mandature 2014/2020, le conseil municipal se tiendra dans la Salle des Fêtes d'Abriès et sera suivi par un pot de l'amitié avec les conseillers et le public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Signature : Jacques Bonnardel, Maire d'Abriès-Ristolas

Pièce jointe : Tableau récapitulatif « Résultats au 31/12/2019 » : 1 page.